

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 345

présenté par

M. Delaporte, M. Aviragnet, M. Califer, M. Guedj, M. David, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 22, après le mot :

« aspirations »,

insérer les mots :

« , de son engagement associatif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à ajouter aux critères d'orientation du demandeur d'emploi la prise en compte de son engagement associatif.

En effet, de nombreux demandeurs d'emploi ont un engagement associatif, qui fournit du sens dans une période difficile qu'est la recherche d'emploi.

Il est essentiel ainsi d'en tenir compte dans l'orientation qui leur sera faite entre accompagnement professionnel et accompagnement social.